

MAI - JUIN - JUILLET 2023

N° 250

RÉGUINY INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE ET ASSOCIATIVE



L'eau est précieuse, économisons-la!



LE MOT DU MAIRE

Nous venons de connaître une situation météorologique exceptionnelle mercredi 14 juin avec une pluie diluvienne d'une extrême violence (65 mm relevés en moins de 45 mn).

C'est comparable voir supérieur à une moyenne de pluie tombée sur un mois de mars.

Cela a occasionné des débordements de ruisseaux, des inondations dans les sous-sols et sur les propriétés, des coulées de boues, des réseaux d'eaux pluviales saturés.

Face à cette situation exceptionnelle et en règle générale face aux catastrophes naturelles, on est tous impuissants. Je tenais, par ce mot, à assurer les personnes sinistrées de tout mon soutien.

De mémoire de Réguinois, on n'a jamais connu une précipitation aussi forte. Pour preuve, les bassins de rétention d'eau étaient prévus, nous disait-on, pour des pluies centennales. Ils ont pour la première fois été bien remplis. Les conditions climatiques changent et nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles inondations de ce type. Les différentes catastrophes vécues en France depuis un mois montrent bien que cela peut arriver partout.

Je tenais également à vous informer que nous avons déposé auprès de la préfecture une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Je remercie aussi les pompiers pour leurs nombreuses interventions.

Un état des lieux ainsi que des rencontres sont en cours afin d'analyser et rechercher des solutions pour les secteurs les plus sensibles. Nous sommes bien conscients que les quelques travaux qui pourraient être retenus n'auront malheureusement que peu d'impact sur ce type de catastrophe mais nous nous devons cependant d'étudier cette problématique.

En ce début d'été, nous aspirons tous à profiter des beaux jours, des moments de loisirs et des vacances. J'espère que ceux-ci se passeront avec le soleil et sans dégâts d'orage.

Nous pourrons nous retrouver le samedi 1er juillet à l'occasion de la fête de la musique dans un cadre champêtre pour un bon moment de détente et de convivialité.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été ainsi que de bonnes vacances.

Dispositif participation citoyenne

Lors de la dernière réunion publique, nous avons eu une intervention de la gendarmerie pour présenter le dispositif participation citoyenne. Cela faisait suite aux différents cambriolages et infractions sur la commune.

Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants et à les rendre acteurs de la prévention sur la commune. Il encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante et à informer la gendarmerie de tous événements suspects.

Les principaux objectifs de cette démarche :

- Etablir un lien entre les habitants, les élus et la gendarmerie,
- Accroître la réactivité des forces de l'ordre,
- Renforcer la tranquillité au sein du territoire et générer des solidarités de voisinages.

A ce jour, nous n'avons pas donné suite faute de candidats. Aussi, si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche et candidater pour être un référent sur la commune, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Jean-Luc LE TARNEC

Vie des Services



Béatrice ROBIC recrutée comme Adjointe Technique avec les fonctions d'aide cuisinière au restaurant scolaire le 1er septembre 2015 a fait valoir ses droits à la retraite le 1er mai 2023.

A cette occasion, une cérémonie a eu lieu le 12 mai au restaurant scolaire entourée de ses proches, ses collègues et des élus pour lui souhaiter une belle et heureuse retraite.

Glenn LE NEZET, Educateur des activités physiques et sportives s'est vu remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon argent après 20 ans de service.

Le pot de l'amitié a clôturé cette cérémonie.



AVIS DE LA MAIRIE

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Pendant les congés du personnel administratif, la mairie sera fermée les LUNDIS du 3 juillet jusqu'au 21 août inclus.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en avril, mai et juin 2007 sont invités à se présenter en Mairie pour leur recensement



CONCOURS MAISONS FLEURIES

Les personnes qui souhaitent participer au concours des maisons fleuries doivent s'inscrire en Mairie avant le 30 juin, dernier délai.

INSCRIPTIONS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE - RENTRÉE 2023/2024

Les parents dont les enfants vont faire leur entrée ou leur réinscription à l'école du Sacré Coeur ou à l'école publique doivent **IMPÉRATIVEMENT INSCRIRE OU RÉINSCRIRE LEUR(S) ENFANTS(S)** au restaurant scolaire et/ou garderie.

Pour cela, vous devez aller sur le site de la commune www.reguiny.com :

- Rubrique Enfance, Jeunesse, Scolarité :
Restaurant scolaire
Garderie.

Si vous optez pour le paiement par prélèvement automatique, n'oubliez pas de transmettre votre RIB en Mairie ou sur mairie@reguiny.bzh

L'accès aux services sera refusé s'il n'y a pas d'inscription(s) de faite(s) au préalable.

Merci pour votre compréhension.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les demandes de réinscriptions seront transmises dans les prochains jours directement aux familles. Pour les nouvelles inscriptions, vous pourrez vous présenter en mairie début juillet. Les circuits communaux seront accessibles sur le site internet de la commune dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

A.L.S.H

Le centre de loisirs se déroulera sur la Commune de Régigny cet été. Il sera ouvert du 10 juillet au 4 août

Inscriptions sur le portail familles (www.reguiny.com).

MAIRIE
02.97.38.66.11
MAIRIE@REGUINY.BZH

HORAIRES D'OUVERTURE
LUNDI
14 H - 16 H
MARDI, JEUDI ET VENDREDI
8 H 30 - 12 H 30 ET 14 H - 16 H
MERCREDI
8 H 30 - 12 H 30
SAMEDI
8 H 30 - 12 H 00

PERMANENCES DU MAIRE
ET DES ADJOINTS :
SUR RENDEZ-VOUS.



POURQUOI ÉCONOMISER L'EAU ?

L'eau est indispensable à notre vie quotidienne. Pourtant, on a souvent tendance à oublier qu'elle n'est pas une ressource inépuisable ! Il existe de nombreuses solutions simples pour faire des économies d'eau sans forcément renoncer à votre confort. Économiser l'eau, c'est aussi réduire votre facture.

#laissepascouler est un appel à la vigilance de chacun pour préserver notre ressource, c'est également un rappel des petits gestes quotidiens pour faire des économies (estimations pour une famille de 4 personnes)

LE MOT DE LA COMMISSION



La commission information et communication vous informe qu'il n'y a pas de publication au cours de l'été.

Nous profitons de ce petit encart pour remercier Anne-Marie pour la réalisation du bulletin, l'équipe des bénévoles pour le pliage et les commerçants pour la distribution.

Retrouvez-nous sur le site internet : www.reguiny.com ou sur notre page Facebook commune de Régigny.

Bel été à toutes et tous !

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE :
SUR RENDEZ-VOUS
TÉL : 02 97 69 54 65

CONCILIATEUR DE JUSTICE :
LE 1ER MARDI DE CHAQUE MOIS DE
10 H A 12 H SUR RENDEZ-VOUS
TÉL : 02 97 38 66 11

LA POSTE
HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9 H À 12 H
DÉPART DU COURRIER TOUS LES JOURS
À 15 H
LE SAMEDI À 11 H 30
TÉL. 02.97.07.10.64



PARUTION DU PROCHAIN
BULLETIN MUNICIPAL
OCTOBRE 2023

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

- 25/04 - Julien LE GUENNEC et Laëtitia SOUFFLET, 6 Le Clos du Verger, extension d'une habitation existante
- 31/05 - Jean-Yves et Yolande BOUQUIN, 19 Rue Saint Clair, extension d'un garage existant
- 08/06 - Rudy et Elodie HOELLARD, 26 Résidence du Passoué, pose de 8 panneaux photovoltaïques

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

- 25/04 - Aurélien LE BOT, 3 Le Pas du Loup, construction d'un garage
- 10/05 - Denis et Stéphanie LAMBLÉ, 42 Résidence Le Clos Neuf, construction d'une maison d'habitation
- 10/05 - SAS GATONI, Rue du Chanoine martin, réaménagement de la surface de vente et de la ligne de caisses d'un magasin de denrées alimentaires

PERMIS D'AMÉNAGER

- 10/05 - Alain PICHARD, Rue Duguesclin, détachement d'un lot de terrain à bâtir

PERMIS DE DÉMOLIR

- 25/04 - Commune de Réguiny, 30 Rue Anne de Bretagne, démolition d'un garage



FORUM DES ASSOCIATIONS

Vendredi 8 septembre
17 h 30 à 19 h 30

Salle Omnisports

avec comme participants :

Associations sportives
Associations culturelles et artistiques
Associations périscolaires
Conservatoire de musique
Piscine
Aide à la personne

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

- 05/05 - Odette Guillo veuve PICAUD, 94 ans, 3 Rue du Beau Soleil
- 09/05 - Claude GUÉHO, 73 ans, 35 Rue du Général de Gaulle
- 25/05 - Guy BOUREY, 86 ans, 37 Rue Lavoisier
- 08/06 - Roland LE DEVIC, 63 ans, 30 Ter Rue Anne de Bretagne

DÉCÈS EXTÉRIEURS

- Anne NAGAT née le 25 juillet 1932 à Réguiny est décédée le 17 avril 2023 à Puteaux (Hauts de Seine)
- Félix LE GRAVIER né le 13 janvier 1935 à Réguiny est décédé le 24 avril 2023 à Pont-Péan (Ille-et-Vilaine)
- Claude LE GRAVIER né le 25 février 1953 à Réguiny est décédé le 27 mai 2023 à Noyal-Pontivy
- Emmanuel NOGUES né le 24 décembre 1931 à Réguiny est décédé le 3 juin 2023 à Noyal-Pontivy

CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 mars à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Régigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLÈRE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absentes excusées représentées : Karine BULEON pouvoir à Jean-Luc LE TARNEC, Laëticia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX

Absent : Wilfried POTEL

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 17

Secrétaire de séance : Lydia GUEHENNEUX

INTERVENTION D'ELICIO

Le cabinet ELICIO présente le projet de renouvellement du parc éolien du Landier du Rohallet.

Un premier scénario consistant au renouvellement de 2 éoliennes a été rejeté par la DREAL car trop impactant pour le survol des colonies d'oiseaux.

Un second scénario avec 3 éoliennes d'un diamètre plus petit (de 150 mètres dans le scénario 1 contre 138 mètres dans le scénario 2) est privilégié.

Le dossier de porté à connaissance sera déposé fin mai – début juin 2023 auprès des services préfectoraux avec un démarrage des travaux souhaité en 2026.

Au niveau des retombées économiques, hormis les retombées fiscales, la commune percevra un loyer annuel de 10 000 € pour l'utilisation des chemins communaux.

L'ouverture d'un financement participatif d'un montant global à définir sera également possible.

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal les comptes de gestion et comptes administratifs 2022.

Après avoir détaillé l'ensemble du compte administratif du budget principal et des budgets annexes, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la bonne gestion de ceux-ci par M. Le Maire.

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2021	RESULTAT 2022
Fonctionnement	1 488 767,12 €	1 852 408,20 €	0,00 €	363 641,08 €
Investissement	1 463 837,30 €	1 468 371,45 €	622 241,12 €	626 775,27 €

LOTISSEMENT DE SANTE	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2021	RESULTAT 2022
Fonctionnement	124 668,40 €	199 668,40 €	-102 763,93 €	-27 763,93 €
Investissement	124 668,40 €	124 668,40 €	-124 668,40 €	-124 668,40 €

RESIDENCE LE CLOS NEUF	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2021	RESULTAT 2022
Fonctionnement	413 551,34 €	389 836,95 €	12 477,85 €	-11 236,54 €
Investissement	143 391,36 €	373 075,56 €	-373 075,56 €	-143 391,36 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 363 641,08 €.

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 du budget Commune comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (art. 002 de la section de fonctionnement) : 363 641,08 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués jusqu'alors.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncière bâti	34,41 %
Taxe foncière non bâti	54,10 %
Taxe d'habitation	11,50 %

Par ailleurs, il suggère :

- d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement liée aux opérations de construction sur les zones d'activités en passant de 1 à 2%. 50% de cette taxe étant reversée à Pontivy communauté.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 113 958,08 €	2 113 958,08 €
Section d'Investissement	3 794 600,00 €	3 794 600,00 €

Budget annexe « Lotissement de Santé »

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	152 432,33 €	152 432,33 €
Section d'Investissement	249 336,80 €	249 336,80 €

Budget annexe lotissement « Résidence le Clos Neuf »

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	184 637,90 €	184 637,90 €
Section d'Investissement	228 529,26 €	228 529,26 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des budgets présentés.

VOTE DES ASSOCIATIONS

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, évoque la commission finances qui s'est positionnée sur le montant alloué aux associations. Il rappelle que les subventions ne seront versées que sur présentation d'un dossier de demande de subvention complet.

Culture - Patriotiques - Divers	1 250,00 €	Sport	7 252,50 €
COMITE DES FETES	1 000,00 €	ASSO. ST CLAIR FOOTBALL	2 745,00 €
MINI BUGGY	250,00 €	ASSO. ST CLAIR BASKET	1 947,50 €
		REG'ALADE	630,00 €
		REG RUN AND FUN	500,00 €
		REGUIBAD	475,00 €
		CYCLO CLUB REGUINOIS	800,00 €
		LA TRUITE LOCMINOISE	130,00 €
		JUDO CLUB Josselin	25,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement de ces subventions d'un montant total de 9 809,50 €.

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal les comptes de gestion et comptes administratifs 2022. Après avoir détaillé l'ensemble du compte administratif du budget principal et des budgets annexes, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la bonne gestion de ceux-ci par M. Le Maire.

M57 : APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le Conseil Municipal a adopté en date du 20 septembre 2022, la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2023. Cette nomenclature assouplit les règles budgétaires notamment en matière de fongibilité des crédits. Elle permet au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'application de la fongibilité des crédits.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES HYDRANTS PRIVÉS

Monsieur le Maire présente la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui, dans le cadre de la lutte contre l'incendie, recense les points d'eau naturels et/ou artificiels (PENA) sur notre commune. Monsieur le Maire propose de retenir le lac ainsi que l'étang appartenant à la minoterie Corouge. Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition des hydrants privés, conclue entre le propriétaire et la commune. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention de mise à disposition.

PROGRAMME DE VOIRIE 2023 : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le programme voirie 2023 a fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée. Quatre offres ont été déposées et examinées par la commission d'appel d'offres en réunion du 15 mars. Après vérification et examen des plis par les services de Pontivy Communauté, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 57 565 € HT. Des dossiers de demandes de subventions seront déposés auprès du Département et de Pontivy Communauté. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Dans le cadre des travaux de construction du groupe scolaire, la collectivité peut prétendre à une subvention de 85 000 € de l'Europe au titre du fonds Leader. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention correspondant.

Monsieur le Maire présente les demandes d'acquisition des terrains suivants au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

M. LAMBLÉ Denis – Lot n° 42 d'une contenance de 639 m².

M. DIBOUES Romain et Mme DÉNECÉ Amélie – Lot n°24 d'une contenance de 643 m².

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces cessions de terrains.

TRAVAUX LAC : LANCEMENT APPEL D'OFFRES

Dans le cadre des travaux de réfection des vannes, une rencontre s'est tenue avec le cabinet Hydro Concept.

Les travaux pourraient débuter en septembre 2023 et le curage au mois d'octobre.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de lancer la procédure d'appel d'offres pour ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement de la procédure d'appel d'offres.

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mai à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absentes excusées représentées : Karine BULEON pouvoir à Jean-Luc LE TARNEC, Laëtitia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX

Absent : Wilfried POTEL

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 17

Secrétaire de séance : Didier GALERNE

CENTRE DE GESTION : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan qui, dans le cadre d'un marché public d'assurance, procède à une consultation.

Il précise que le fait de participer à la consultation n'impose pas à la collectivité d'adhérer au contrat.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Centre de Gestion à souscrire pour le compte de notre commune un contrat d'assurance des risques statutaires.

SUBVENTIONS 2023

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, évoque la commission finances du 6 avril qui s'est positionnée sur le montant alloué aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que les montants des subventions sont définis selon des critères d'attribution qui peuvent être modifiés.

Il propose notamment, pour les subventions 2024, de différencier les montants attribués aux associations réguloises et aux associations extérieures.

Culture - Patriotiques - Divers	1 345,00 €
RENDEZ-VOUS N'IMPORTE OU	405,00 €
ASSOCIATION GLENN HOEL	300,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS COMITE DU PAYS DE PONTIVY	500,00 €
BRICO LOISIRS	140,00 €

Entraide - Solidarité - Ecole	3 853,00 €
AMICALE DES ANCIENS	513,00 €
A.P.E.L Ecole privée	500,00 €
ADMR	2 840,00 €

Sport	175,00 €
ASSO. PLEIN AIR	75,00 €
SPORT LOISIRS CREDIN	100,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement de ces subventions d'un montant total de 5 373 €.

JURY D'ASSISES 2024

Monsieur le Maire procède à un tirage au sort sur la liste électorale, et donne résultat des personnes désignées :

M. Loïc TROUCHARD – 12 rue du Valdoux

Mme Françoise PIGNON épouse MOUSSAOUI – 13 rue Guy Ropartz

Mme Jessica MARTIN – 6 rue Lamennais.

LAC : RÉFECTION DES VANNES

Monsieur Jean-Michel LETELLIER, adjoint, présente les devis reçus pour les travaux de réhabilitation du système de vannage du lac. Après analyse, les entreprises suivantes ont été retenues :

Travaux	Entreprise	Montant HT
Réfection de la digue	PAULIC TP	27 695,49 €
Réfection des vannes	LE DU Hydro	53 881,00 €
TOTAL TRAVAUX		81 576,49 €

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, propose de modifier le règlement intérieur du cimetière comme suit :

·Ajout d'un article :

« A l'exception des monuments installés sur des concessions, les gravures des plaques des cavurnes, columbarium et espace souvenir seront réalisées avec une typographie antique. Elles comprendront exclusivement les nom et prénom du défunt (ajout du nom de jeune fille pour une défunte) ainsi que l'année de naissance et l'année de décès. »

·Modification de l'article 27 :

Article actuel : « Si à l'occasion d'un creusement, des restes mortels sont découverts, la mise dans un reliquaire en bois sera effectuée immédiatement par l'entreprise. »

Article modifié : « Si à l'occasion d'un creusement, des restes mortels sont découverts, la mise en reliquaire sera effectuée immédiatement par l'entreprise. »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur du cimetière

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Terrains rue Beau Soleil

Monsieur le Maire fait part d'une demande de M. et Mme Joseph GANDIN :

La parcelle cadastrée ZL 254 est propriété de la commune et de M. et Mme Joseph GANDIN à superficie égale.

M. Joseph GANDIN propose à la commune d'acquérir la part communale soit 280 m².

Après réflexion, Monsieur le Maire suggère un échange avec la partie basse de la parcelle ZL 321, propriété de M. et Mme GANDIN, qui viendrait ainsi en prolongement de la parcelle ZL 323, propriété de la commune.

Une division parcellaire sera nécessaire. La commune prendra en charge les frais afférents à la division.

Propriété M. et Mme Hervé BOUQUIN

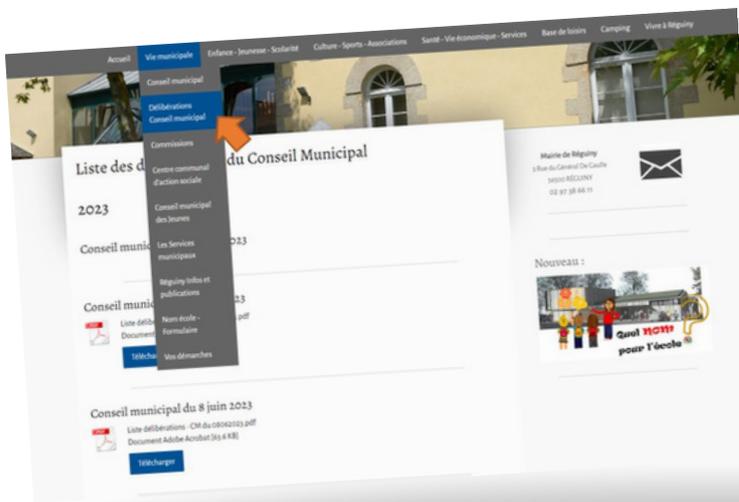
Monsieur et Madame BOUQUIN Hervé sont propriétaires de la parcelle AL 53 située rue du Général de Gaulle. La parcelle cadastrée AL 54 d'une contenance de 16 m², propriété de la commune, se situe au sein de la parcelle AL 53. M. et Mme BOUQUIN souhaitent régulariser cette situation et se proposent d'acquérir la parcelle AL 54.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Compte tenu de la surface et de l'ancienneté de cette situation, la régularisation pourrait s'effectuer sous la forme d'un acte administratif.

Acquisitions foncières rue Anne de Bretagne

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne poursuit ses négociations pour les acquisitions foncières rue Anne de Bretagne.



nouveau

Retrouvez le compte rendu et la liste des délibérations de chaque conseil municipal sur le site internet de la commune :

www.reguiny.com

Rien de plus simple, rubrique Vie municipale, délibérations Conseil municipal.

Tout comme dans notre précédent bulletin municipal, la population est invitée à s'exprimer et à faire des propositions en se rendant sur le site internet de la commune : www.reguiny.com

Les différentes propositions seront étudiées par la commission affaires scolaires puis proposées au Conseil municipal.

Soyez nombreux à participer.

APPEL A PROJET : NOM ECOLE PUBLIQUE



REPAS DES CLASSES 3

Cette année est une année particulière et à cette occasion, est organisé un repas des classes pour pouvoir se retrouver le temps d'une journée et se rappeler au bon souvenir.

Ces retrouvailles sont programmées au restaurant « Chez Jo et Carmen » le :

Samedi 21 octobre 2023

A partir de 12 h

Montant de la participation (animation comprise) :

-Journée complète (midi et soir) : 50,00 €

-Repas du midi : 33,00 €

-Repas du soir (buffet froid) : 21,00 €

-Menu enfant : 10,50 € (jusqu'à 12 ans)

Votre conjoint(e) est également invité(e).

Merci de donner votre réponse avant le 30 septembre 2023 accompagné de votre règlement à :

20 ans : Léane LE CORRE - 06 42 74 38 90 - 40, Le Crano 56500 REGUINY

30 ans : Romain LE BOT - 06 4759 78 95 - 26 rue du Général de Gaulle 56500 REGUINY

40 ans : Jean-Christophe MERLINI - 06 74 26 85 89 - Rue du 8 Septembre 1938 56500 REGUINY

50 ans : Laurent LE MEUR - 06 10 31 89 18 - 1 bis rue Saint Marc 56500 REGUINY

60 ans : Didier GALERNE - 07 85 82 60 41 - 13 rue François Laménais 56500 REGUINY

70 ans : Eugène LE LANNIC - 06 44 77 93 29 - rue du Passoué 56500 REGUINY

80 et 90 ans : Jean-Claude JEGOREL - 02 97 38 64 41 - 13 village résidence du lac - 56500 REGUINY.

L'équipe organisatrice.

AUTOSÉCURITÉ, LE CONTRÔLE TECHNIQUE A RÉGUINY !

Un contrôle technique situé derrière la caserne a ouvert ses portes début juin. Pour M. Florian Le Hasif, responsable, une implantation à Régigny était judicieuse car le secteur n'en est pas pourvu. Le bâtiment occupe une surface totale de 218 m² avec une zone de contrôle de 148 m², des bureaux et une agréable salle d'attente où il sera possible de patienter en buvant un café.

Vous serez bien accueilli par Samuel Le Garrec, le contrôleur, qui a débuté sa carrière par une formation de mécanicien automobile et qui fait ce métier depuis 2019. En venant travailler à Régigny, il se rapproche de son domicile et de la famille de son épouse.

Vous pouvez faire contrôler tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes, électriques, hybrides, GPL ou gaz, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h (17 h le vendredi). Si vous devez faire un contrôle pollution, d'autres tests sont aussi réalisés permettant, par exemple, de détecter une fuite moteur.

Un retard de contrôle technique est passible d'au moins 135 € d'amende.

Pour prendre rendez-vous, il suffit d'appeler au 02.97.08.01.38 ou de s'inscrire en ligne à : autosécurité Régigny.





Pour la 17ème édition, Pontivy Communauté organise ses animations environnement, du 8 juillet au 30 août 2023 sur de nombreuses communes du territoire.

Animations gratuites, ouvertes à tous.

Sur inscription en suivant le lien Google Drive sur le site Pontivy Communauté : www.pontivy-communaute.bzh ou en appelant l'Office de tourisme au 02.97.25.04.10.

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Dans le but de réduire le volume de déchets organiques dans les ordures ménagères et une partie des déchets verts amenés en déchèterie, Pontivy Communauté met à disposition gratuitement des composteurs individuels pour les usagers résidants dans les communes du territoire.

Ils sont distribués une fois par mois au centre technique de Pontivy Communauté. A cette occasion, une présentation de la technique du compostage, des consignes d'utilisation, vous sera proposée.

Appelez le numéro vert pour vous renseigner et vous inscrire :

NUMÉRO VERT GRATUIT
0 800 21 21 06



LA VIE DES ASSOCIATIONS

COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS DU PAYS DE PONTIVY

Le Souvenir Français est une association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique le 1er février 1906 qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou étrangers.

Entretenir, conserver et transmettre sont les trois principales missions du Souvenir Français et les tombes de soldats, morts au combat, se trouvent au cœur de ces missions.

Aussi, dans cet esprit, un comité du Souvenir Français vient d'être créé sur notre territoire avec le soutien de la Délégation Départementale du Morbihan et porte le nom de Comité du Pays de Pontivy. Le comité est déployé dans un premier temps sur les communes de Lantillac, Pleugriffet, Radenac et Réguiñy qui entretiennent historiquement un partenariat dans le cadre des commémorations mais vise à se déployer à l'échelle de Pontivy Communauté.

Outre les recherches sur les personnes portant la mention 'Mort pour la France', les membres de l'association proposeront des interventions en classe pour échanger avec les élèves dans le cadre des programmes d'histoire et d'enseignement moral et civique. Le Souvenir Français favorise également le dépôt de drapeaux d'associations d'anciens combattants dissoutes dans les établissements scolaires. Le Comité compte sur l'investissement de la jeunesse et à ce sujet ses deux porte-drapeaux sont âgés respectivement de 24 et 13 ans.

Le comité renforce son rôle de passeur de mémoire et le Président du Comité a participé à une rencontre avec Patricia Mirallès, Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire à l'occasion de son déplacement à Hennebont.

Par ailleurs, le Comité participe également à différentes commémorations et à ce sujet vient d'acquérir son propre drapeau. Le Comité était présent à Pleugriffet à l'occasion de la cérémonie de la victoire du 8 mai 1945 mais aussi le 8 juin dernier à Lauzach pour la cérémonie présidée par M. Le Préfet du Morbihan en hommage aux combattants de la guerre d'Indochine et de Corée au mémorial de la commune. L'après-midi se tenait à Guer, une autre cérémonie en présence du contrôleur (2s) Serge Barcellini, président général du Souvenir Français, qui co-présidait avec le général de division Hervé de Courrèges une cérémonie d'hommage à "Ceux de Diên Biên Phu" à l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan. Le 18 juin, le Comité était représenté à Pontivy pour la commémoration de l'appel du Général De Gaulle. Une nouvelle cérémonie se déroulera au mémorial de Sainte Anne d'Auray le vendredi 30 juin prochain.

Conscient du travail qui va être à mener pour faire vivre ce comité au sein du territoire, chacun (et chacune) est invité (e) à adhérer à notre Comité pour nous assurer de son soutien et contribuer au devoir de mémoire.

L'adhésion n'est pas réservée à des anciens combattants ou militaires, toute personne issue de la société civile peut adhérer au Souvenir Français. Il existe même un tarif spécifique pour les jeunes.

Alors, rejoignez-nous !

Pour adhérer ou pour tout renseignement :

Email : sf.comitepontivy@gmail.com

Site internet : <https://souvenir-francais-pontivy.jimdofree.com/>



Ça bouge à Régigny

Suite à notre spectacle du vendredi 2 juin 2023, nous tenons à remercier toutes les personnes venues assister à cette représentation. Forts de ce succès, nous avons dû rajouter des chaises pour tous vous accueillir !!! Vous étiez plus de 300.

MERCI A VOUS !

Nous tenons à remercier tous nos bénévoles, les techniciens, Bertrand « Syracuse » pour la vente de ces délicieuses pizzas et la Mairie pour le prêt de la salle.

Pour tous ceux qui veulent nous rejoindre, nous vous accueillerons avec grand plaisir tous les lundis, à 20h00 au conservatoire de Régigny (ancienne cantine scolaire) à partir du 4 septembre 2023.

Venez nous découvrir, faire un essai, c'est gratuit, et vous passerez d'agréables moments dans une bonne ambiance.

En avant-première, à tous les lecteurs : nous vous donnons rendez-vous pour 2 dates : les 15 et 16 juin 2024, pour notre spectacle final « VOULEZ-VOUS ! » inspiré de la comédie musicale Mamma Mia. Et pour ce faire, notre troupe a aussi un nouveau nom « REG' EN SCENE » (anciennement cartes sur table).

On compte sur vous !

MERCI !



ÉVÈNEMENTS AB STUDIO



BOEUF SOUS LE TOIT

Comme chaque premier vendredi du mois, nous vous proposons le boeuf sous le toit d'Ab Studio Régigny, le 7 juillet à partir de 20 h 30. Que vous soyez spectatrice, spectateur, musicienne, musicien, venez partager un super moment musical. En première partie l'atelier Jazz du conservatoire de Pontivy animé par Etienne Callac. Entrée gratuite, bar associatif et petite restauration sur réservation au 06 14 84 09 91.



CONCERT LO'JO TRIO

Le Trio Lo'jo c'est la réunion des 2 chanteuses et du chanteur de Lo'jo pour des versions dévêtues des chansons du groupe mais aussi de quelques pièces inédites ou oubliées. Minimalisme, ferveur, transe douce ! Le texte - souvent en français, mais aussi en créole, en anglais, espagnol, et encore dans une langue inventée - est à l'honneur ainsi que l'ensemble percutant et émotionnel des voix de Nadia et Yamina Nid et Mourid.

Denis Péan accompagne les chants tour à tour au piano ou à l'harmonium indien, tandis que Yamina joue la batterie, le kamel'n'goni (petite harpe africaine), et que Nadia entre 2 envolées de voix rythme aux percussions les motifs apatrides de cette musique aux rivages uniques.

C'est un voyage de cœur à cœur, une utopie vibratoire éprise d'univers.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Venez nombreux au cœur du bourg Samedi 1er juillet à partir de 19 h pour la fête de la musique.

Programme :

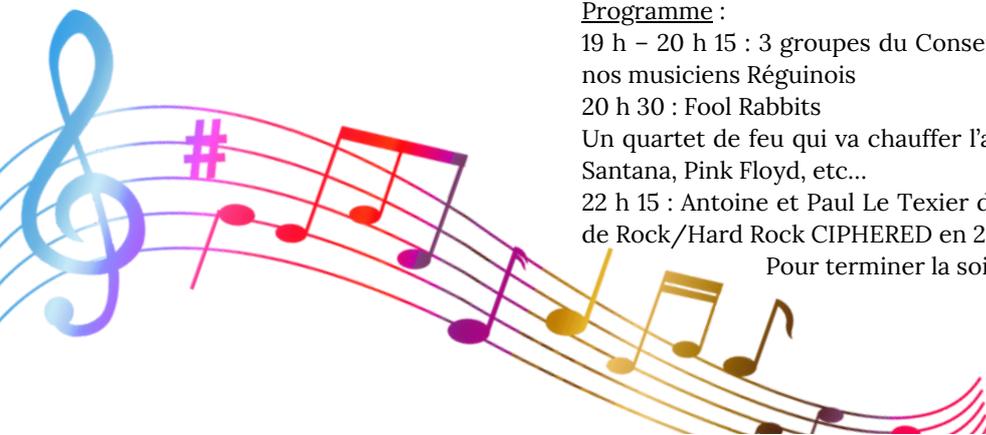
19 h - 20 h 15 : 3 groupes du Conservatoire de Musique de Pontivy avec entre autres nos musiciens Régignois

20 h 30 : Fool Rabbits

Un quartet de feu qui va chauffer l'ambiance avec des reprises des Doors, Daft Punk, Santana, Pink Floyd, etc...

22 h 15 : Antoine et Paul Le Texier de Régigny et Maxime Ropert ont fondé le groupe de Rock/Hard Rock CIPHERED en 2015. Un son rock puissant autant qu'étonnant.

Pour terminer la soirée DJ SuaN va nous ambiancer.



RÉGUINY

Fête de la Musique

SAM. 1ER JUILLET À 19 H

CENTRE BOURG - RUE SAINT CLAIR

DJ SUAN

FOOL RABBITS

CIPHERED

CONSERVATOIRE DE
MUSIQUE DE PONTIVY

ENTRÉE GRATUITE

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE